

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

RC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation : SU_2026_DA-DPL_CVC_TR

Pouvoir Adjudicateur : SORBONNE UNIVERSITÉ

Représenté par :

La Présidente de Sorbonne Université

Siège social : 21 Rue de l'Ecole de Médecine - 75006 PARIS

Direction des Achats - Service Achat Travaux

1, rue Victor Cousin - 75230 Paris Cedex 5

Objet du marché :

**EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
DE CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION,
DE TRAITEMENT D'AIR ET D'EAU
DE SORBONNE UNIVERSITE**

Choix de la procédure :

Accord-cadre passé selon une procédure d'Appel d'Offres en application des articles L.2120-1 3°, L.2125-1 1°, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 du code de la commande publique

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 15 juin 2026 à 12h00

En application des dispositions prévues à l'article R.2132-7 du code de la commande publique toutes les communications et tous les échanges d'informations de cette consultation sont effectués **par voie électronique**. Les candidats et les soumissionnaires transmettent leurs documents **via le profil acheteur de Sorbonne Université, PLACE** (plate-forme des achats de l'Etat). Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance de l'annexe « dématérialisation » du présent règlement de la consultation.

Table des matières

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES	3
1 - Identification du pouvoir adjudicateur	3
2 - Intervenants	3
3 - Date limite de réception des plis.....	3
4 - Durée de validité des offres	3
5 - Visites des sites	3
6 - Renseignements administratifs, juridiques, techniques et fonctionnels	4
CONTEXTE	5
Article 1 - Objet de la consultation	5
1.1- Allotissement	5
1.2- Classification	6
Article 2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1- Étendue de la consultation.....	6
2.2- Caractéristiques du marché	6
2.3- Offres variantes.....	7
2.4- Unité monétaire et droit applicable	7
Article 3 - Dossier de consultation (DC).....	7
3.1- Contenu du DC	7
3.2- Obtention du DC	8
3.3- Modification du Dossier de Consultation (DC)	8
Article 4 - Échanges électroniques	9
Article 5 - Modalités de présentation de la réponse du soumissionnaire	9
5.1- Présentation du soumissionnaire.....	9
5.2- Contenu des plis.	10
5.3- Remise des plis (candidature + offre) dématérialisés.....	12
Article 6 - Sélection des candidatures et jugement des offres.....	13
6.1- Ouverture des plis	13
6.2- Sélection des candidatures	13
6.3- Jugement des offres	13
6.4- Attribution du marché et rejet des offres	16
6.5- Arrêt de la procédure	18
Article 7 - Voies et délais de recours	18
7.1- Instance chargée des procédures de recours	18
7.2- Organe chargé des procédures de médiation	18
7.3- Délais d'introduction des recours.....	18
7.4- Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des délais de recours	18
ANNEXE n°1 : CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION.....	19
ANNEXE n°2 : BOURSE A LA COTRAITANCE	23

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

1 - Identification du pouvoir adjudicateur

Sorbonne Université
Direction des Achats – Service achats travaux
1, rue Victor Cousin – 75230 Paris cedex 05

2 - Intervenants

■ Dossier technique :

M. Arnaud BOEHRER - Chef de Service
Sorbonne Université – Direction Patrimoine et Logistique – Pôle Patrimoine, Pilotage de l'Exploitation & Développement Durable
18 rue de la Sorbonne – 75005 Paris
Mail : arnaud.boehrer@sorbonne-universite.fr

■ Dossier administratif :

Thomas ROMBAUT - Acheteur Public
Sorbonne Université – Direction des Achats – Service Achat Travaux
18 rue de la Sorbonne – 75005 Paris
Mail : thomas.rombaut@sorbonne-universite.fr

3 - Date limite de réception des plis

La date limite de réception des plis est fixée au **Lundi 15 juin 2026 à 12h00**, délai de rigueur.
Les plis parvenant après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ne seront pas admis ni ouverts.

4 - Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

En répondant à la consultation, le soumissionnaire accepte les conditions de celle-ci. Sa candidature et son offre l'engagent, pour la durée prévue ci-dessus. Il ne peut se désengager pendant ce délai.

5 - Visites des sites

La visite des sites par le candidat **est obligatoire pour tous les lots** Une attestation sera remise au candidat à l'issue de la visite. **Elle sera jointe à l'offre le cas échéant.**

La visite aura lieu uniquement sur rendez-vous. Les personnes à contacter pour effectuer la visite et avoir les indications relatives aux dates de visite sont :

Faculté des Sciences et Ingénierie

Campus Pierre et Marie Curie

Messieurs Desmond LUTCHMAN, Jean-François GABET & Mathias GUILLOT-LE GOFF

Mail : desmond.lutchman@sorbonne-universite.fr; jean-francois.gabet@sorbonne-universite.fr & mathias.quillot@sorbonne-universite.fr

Faculté des Lettres

Campus Malesherbes

Madame Valérie BETTELHEIM & Monsieur Emmanuel DURAND

Mail : valerie.bettelheim@sorbonne-universite.fr & emmanuel.durand@sorbonne-universite.fr

INSPE Molitor

Madame Isabelle DUBOIS & Monsieur Emmanuel DURAND

Mail : isabelle.dubois@inspe-paris.fr & emmanuel.durand@sorbonne-universite.fr

Faculté de santé

Campus Saint-Antoine, campus Pitié-Salpêtrière, Institut de la longévité Charles Foix & Site Tenon

Messieurs Joao-Filipe SALVADOR & Catalin SECHILARIU

Mail : joao-filipe.araujo_salvador@sorbonne-universite.fr & catalin.sechilariu@sorbonne-universite.fr

Campus des Cordeliers

Madame Marie DONATIEN

Mail : marie.donatien@sorbonne-universite.fr

Faculté des Sciences et Ingénierie

Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer

Messieurs Florent AUMAR & Mathias GUILLOT-LE GOFF

Mail : florent.aumar@sorbonne-universite.fr & mathias.guillot@sorbonne-universite.fr

Faculté des Sciences et Ingénierie

Institut de la mer de Villefranche-sur-Mer

Messieurs Thierry DI-LENARDA & Mathias GUILLOT-LE GOFF

Mail : thierry.di_lenarda@Sorbonne-universite.fr & mathias.guillot@sorbonne-universite.fr

Faculté des Sciences et Ingénierie

Station Biologique de Roscoff

Messieurs Philippe CAVAREC & Mathias GUILLOT-LE GOFF

Mail : philippe.cavarec@sorbonne-universite.fr & mathias.guillot@sorbonne-universite.fr

Il est conseillé au candidat de prendre connaissance de l'ensemble du dossier de consultation avant la visite organisée du site. Le candidat ne pourra se prévaloir d'un manque d'informations et prétendre à une quelconque prolongation des délais pour remettre sa proposition.

Les questions éventuelles suscitées lors de la visite des installations doivent être communiquées par écrit au travers de la plateforme de dématérialisation (<https://www.marches-publics.gouv.fr>). Une réponse écrite sera adressée en temps utile à l'ensemble des candidats.

6 - Renseignements administratifs, juridiques, techniques et fonctionnels

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui lui seraient nécessaires au cours de son étude, le soumissionnaire devra faire parvenir au plus tard 10 (dix) jours avant la date de remise des offres ses questions au travers de la plateforme de dématérialisation (<https://www.marchespublics.gouv.fr>).

Il recevra en retour une réponse au plus tard 6 (six) jours avant la date de remise des offres, par voie électronique par l'intermédiaire de cette plateforme. Aucune réponse ne sera apportée passé ce délai.

Toutes les questions sont posées sur la plate-forme de dématérialisation www.marchespublics.gouv.fr à la rubrique « Question » de la page d'accueil de la consultation.

CONTEXTE

Sorbonne Université, créée au 1^{er} janvier 2018 par regroupement des universités Paris-Sorbonne et UPMC, a pour ambition de **réunir ses atouts au sein d'une université de recherche de rang mondial, présentant tout l'éventail disciplinaire des lettres, des arts, des sciences humaines et sociales, des sciences, de l'ingénierie et de la médecine**. Dans un contexte universitaire en constante évolution, Sorbonne Université est ainsi un carrefour de tous les savoirs, capable de répondre aux enjeux intellectuels et scientifiques du 21^{ème} siècle.

Déployant ses formations auprès de 54 000 étudiants dont 4 700 doctorants et 10 200 étudiants étrangers, elle emploie 6 300 enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs et 4 900 personnels de bibliothèque, administratifs, techniques, sociaux et de santé. Forte également de 137 unités de recherche, 31 unités de formation et de recherche, 40 départements de formation et 23 écoles doctorales, Sorbonne Université dispose d'un potentiel de premier plan, majoritairement situé dans le Quartier Latin, cœur historique de l'université et de la science à Paris. Elle étend aussi sa présence sur plus de vingt sites en Ile-de-France et en Régions.

Sorbonne Université est composée de trois facultés : une faculté de Santé, une faculté des Lettres, et une faculté des Sciences et d'Ingénierie.

Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de prestations de services avec obligation de résultats, pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation de climatisation, de traitement d'air et d'eau de Sorbonne Université.

Dans le cadre de l'élaboration de la politique d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le POUVOIR ADJUDICATEUR souhaite mettre en place un marché d'exploitation avec intéressement de type :

- P2 PF/PFI P3 et P6.

1.1- Allotissement

Le marché est décomposé en 5 lots.

Ce marché est réparti en cinq lots juridiques et techniques distincts, couvrant plusieurs sites de Sorbonne Université :

N°	Lots
1	Exploitation et maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation, de traitement d'air et d'eau pour les sites franciliens de la Faculté des Sciences & Ingénierie
2	Exploitation et maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation, de traitement d'air et d'eau pour les sites de la Faculté des Lettres, Faculté de Santé et campus des Cordeliers
3	Exploitation et maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation, de traitement d'air et d'eau pour le site de Banyuls-sur-Mer
4	Exploitation et maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation, de traitement d'air et d'eau pour le site de Villefranche-sur-Mer
5	Exploitation et maintenance des installations de chauffage-ventilation-climatisation, de traitement d'air et d'eau pour le site de Roscoff

Chaque lot juridique constitue un accord-cadre,

Chaque candidat peut soumissionner à un, plusieurs ou tous les lots juridiques,

Le candidat doit faire une offre distincte pour chaque lot juridique,

Chaque lot juridique est analysé individuellement.

Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer plusieurs lots juridiques à un même opérateur économique.

Un acte d'engagement doit être transmis pour chaque lot.

Pour le lot 5 – Station Biologique de Roscoff (SBR), la présente consultation est conduite dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre Sorbonne Université et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique, Sorbonne Université agissant en qualité de coordonnateur du groupement. Le marché sera exécuté par chacun des membres du groupement pour ses besoins propres.

Il est rappelé aux opérateurs économiques qu'ils ont la possibilité de présenter une offre en constituant un groupement momentané d'entreprises afin de répondre à la consultation. A cet effet, la PLACE (plate-forme des achats de l'Etat) met à la disposition des entreprises une bourse à la cotraitance présentée en annexe 2 du présent Règlement de la consultation.

1.2- Classification

1.2.1- Type de marché :

Marché de fournitures courantes et services.

1.2.2- Nomenclature de fournitures homogènes

BE.15 : réparation et maintenance des équipements des installations et équipements de climatisation, ventilation, chauffage et réservoirs,

BD.24 : équipement de chauffage, ventilation, climatisation (hors bat. Expérimentaux).

1.2.3- Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation,

50721000-5 : Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage,

50730000-1 : Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1- Étendue de la consultation

La présente consultation est conduite sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L.2120-1 3°, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 et R.2161-3 2° du code de la commande publique.

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

2.2- Caractéristiques du marché

2.2.1- Technique d'achat

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire « composite » sans montant minimum et avec montant maximum conformément aux articles R.2162-2 et R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, l'accord-cadre comprend :

- Une partie forfaitaire, correspondant aux prestations P2 et P3 ;
- Une partie à bons de commande pour les prestations correspondant aux prestations qui n'entrent ni dans le P2, ni dans le P3, pour faire face notamment à des dégradations accidentelles non imputables au Titulaire, à des mises en conformité, ou à des modernisations nécessaires.

Les montants maximums correspondent aux montants engagés sur la durée maximale de l'accord-cadre sur 6 ans, partie forfaitaire + BPU :

Lot 1 : 20 000 000€ HT

Lot 2 : 13 000 000€ HT

Lot 3 : 1 300 000€ HT

Lot 4 : 600 000€ HT

Lot 5 : 1 000 000€ HT

Les bons de commande sont émis au fur et à mesure du besoin tout au long de la durée du marché.

Pour le lot 5, les bons de commande pourront être émis, pour leurs besoins respectifs, par Sorbonne Université et par le CNRS, conformément aux stipulations du CCAP et aux pièces financières du lot 5.

2.2.2- Durée du marché

L'accord-cadre a une durée de trente-six (36) mois à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre prendra effet à sa date de notification, une période de prise en main des installations d'environ deux mois est à prévoir.

L'accord-cadre est reconductible une (1) fois par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder six (6) ans conformément à l'article L241-3 du code de l'énergie qui limite à 16 ans maximum les contrats d'exploitation de chauffage et/ou de climatisation lorsqu'ils comportent une clause de garantie totale de tout ou partie du matériel.

Le commencement d'exécution des prestations objet du marché se fera postérieurement à la notification du marché par l'émission d'un ordre de service.

En cas de non-reconduction, la décision du Pouvoir Adjudicateur interviendra au plus tard dans un délai de deux mois avant l'échéance de la date marquant la fin de la troisième année du contrat.

Le Titulaire ne peut s'opposer à la reconduction (article R.2112-4 du code de la commande publique).

Les deux parties demeurent liées jusqu'à l'achèvement des obligations contractées pendant la période de validité de l'accord-cadre.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

En cas de non-reconduction, le Titulaire ne pourra prétendre à une quelconque indemnité.

2.3- Offres variantes

2.3.1- Variantes à l'initiative du soumissionnaire

Sans objet.

2.3.2- Variante obligatoire à l'initiative du Pouvoir Adjudicateur (ancienne prestation supplémentaire éventuelle)

Sans objet.

2.4- Unité monétaire et droit applicable

L'euro est la monnaie de compte du marché. Le soumissionnaire présente une offre établie en euros. Le droit applicable est le droit français. Seuls les tribunaux français sont compétents pour connaître des litiges liés à la passation ou à l'exécution de la présente consultation et du marché.

Article 3 - Dossier de consultation (DC)

3.1- Contenu du DC

Le DC est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C) et ses annexes
 - Annexe 1 dématérialisation,
 - Annexe 2 bourse à la cotraitance,
 - Annexe 3 Attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard des Règlements (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 et suivants,

- Un acte d'engagement propre à chaque lot;
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire propre à chaque lot;
- Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses annexes :
 - Annexe 1 Liste des sites ;
 - Annexe 2 :
 - 2.1 - Inventaire des équipements Lot 1 ;
 - 2.2 - Inventaire des équipements Lot 2, Equipements critiques Lot 2, Inventaire purificateurs d'air Lot 2, Planning horaire Lot n°2 ;
 - 2.3 - Inventaire des équipements Lot 3 ;
 - 2.4 - Inventaire des équipements Lot 4 ;
 - 2.5 - Inventaire des équipements Lot 5 ;
 - Annexe 3 Gammes minimales de maintenance ;
 - Annexe 4 Planning arret technique CNRS 2025
- Le Cadre de Mémoire Technique propre à chaque lot ;
- Le formulaire DC1 - lettre de candidature,
- Le formulaire DC2 - déclaration du candidat,
- Le formulaire DC4 - déclaration de sous-traitance,
- Fiche de contacts du candidat
- Attestation de visite ;

Le soumissionnaire doit présenter un dossier conforme au DC et dans les conditions fixées dans le CCAP et le CCTP. En cas de contradiction entre les différentes pièces du marché, les pièces prévalent dans l'ordre établi à l'article 4 du CCAP.

3.2- Obtention du DC

Le DC est téléchargeable uniquement sur la plate-forme de dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr en cliquant sur « recherche avancée », renseigner la rubrique entité publique : EOESRI - Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Entité d'Achat : EOESRI / SU - Sorbonne Université.

Le candidat, qui le souhaite, doit s'inscrire préalablement sur le site www.marches-publics.gouv.fr, afin d'être destinataire des éventuels avertissements de modification de la consultation.

Les modalités d'inscription sont accessibles en page d'accueil, rubrique « S'identifier/S'inscrire ». Ils obtiennent ainsi un identifiant et un mot de passe leur permettant de télécharger les documents de la consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur déconseille fortement au candidat de télécharger de façon anonyme le DC. En effet, le téléchargement anonyme ne permet pas d'être informé en cas de modification de la consultation.

Les conditions de la dématérialisation sont annexées au présent RC.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Pouvoir Adjudicateur, le candidat doit disposer des logiciels suivants : Win-zip, Word, Excel, Adobe Reader.

3.3- Modification du Dossier de Consultation (DC)

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au DC. Tous les candidats en sont avisés via la plate-forme PLACE et doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans le cas où la rédaction du DC présente des difficultés d'interprétation, une **demande écrite via PLACE**, www.marches-publics.gouv.fr doit parvenir à la direction des achats de Sorbonne Université **au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de remise des offres**. La réponse donnée est portée à la connaissance de tous les candidats via PLACE au plus tard 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Conformément à l'article R.2151-4 du code de la commande publique, si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ne sont pas autorisés à modifier le dossier de consultation (DC).

Article 4 - Échanges électroniques

Le Pouvoir Adjudicateur communique de manière électronique avec les candidats pendant toute la durée de la procédure, y compris pour l'envoi des courriers de rejet le cas échéant.

A cet effet, **le soumissionnaire doit préciser lors de la remise de son offre le nom d'un contact et une adresse électronique (email) accessible et consultable tout au long de la procédure**, et que le Pouvoir Adjudicateur utilisera pour tout échange.

Article 5 - Modalités de présentation de la réponse du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit présenter un dossier conforme au DC et dans les conditions déterminées par les pièces du marché.

Les documents composant la candidature et l'offre sont exclusivement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction le cas échéant.

5.1- Présentation du soumissionnaire

Le soumissionnaire est autorisé à présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

5.1.1- Co-traitance

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, l'un des membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

En application des dispositions de l'article R.2142-24 du code de la commande publique, si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire du groupement devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir Adjudicateur.

Sans préjudice de l'article L.2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Toutefois, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au Pouvoir Adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou entreprises liées. Le Pouvoir Adjudicateur se prononce sur cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé.

PLACE (plate-forme des achats de l'Etat) met à la disposition des candidats une bourse à la cotraitance qui est un outil gratuit de mise en relation pour faciliter la création de groupement momentané d'entreprises de compétences et/ou de moyens. Le mode d'emploi est disponible en annexe 2 du présent règlement de la consultation.

5.1.2- Sous-traitance

Le soumissionnaire peut sous-traiter une partie des prestations, sous réserve d'acceptation par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas de sous-traitance déclarée au moment du dépôt de son offre, le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre, la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier l'exécution de certaines prestations. A cet effet, le soumissionnaire peut utiliser l'annexe à l'acte d'engagement relative à la présentation des sous-traitants (formulaire DC4), dans laquelle il indique conformément aux articles R.2193-1 à R.2193-9 du code de la commande publique :

- la nature des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix.
- la durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

L'entreprise sous-traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement agréées par le Pouvoir Adjudicateur.

Cette annexe est complétée par le Titulaire du marché et son sous-traitant permettant de déterminer la(les) prestation(s) concernée(s) et le montant de ces prestations, accompagnée des pièces suivantes:

- 1) Les documents et les renseignements relatifs à la candidature demandée au Titulaire (à l'exception du DC1) ;
- 2) Une déclaration du sous-traitant (DC2 ou équivalent) justifiant ses capacités techniques et financières ;
- 3) Le pouvoir habilitant le signataire à engager l'entreprise ;
- 4) Le RIB du sous-traitant en cas de paiement direct (si la prestation sous-traitée est d'un montant supérieur à 600 € TTC).

5.2- Contenu des plis.

Les documents doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction.

5.2.1- Documents relatifs à la candidature

Le soumissionnaire produit à l'appui de sa candidature les documents suivants :

1- Le **formulaire DC1 - lettre de candidature**, dûment renseigné dans toutes ses rubriques. Le formulaire indique également les nom, prénom, adresse postale, numéro(s) de téléphone, adresse e-mail, SIRET et **numéro de TVA intracommunautaire** du candidat.

Il comporte une déclaration sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-14 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le soumissionnaire étranger devra produire un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.

En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1. Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

2- Un **formulaire DC2 - déclaration du candidat** - dûment renseigné dans toutes ses rubriques. Cette déclaration apporte des précisions sur le statut du candidat individuel ou membre du groupement. Le formulaire DC2 permet également de s'assurer que le soumissionnaire individuel ou chacun des membres du groupement dispose des capacités économiques, financières, professionnelles et techniques (dont l'indication du chiffre d'affaires HT sur trois ans) suffisantes pour l'exécution du marché.

3- **Bilans ou extraits de bilans**, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Le soumissionnaire individuel ou chacun des membres du groupement doit remplir un formulaire

DC2 s'il souhaite se porter candidat.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement doit remplir un formulaire DC2.

4- Les **références** des missions similaires effectués au cours des cinq dernières années indiquant un descriptif précis des prestations et travaux réalisés, le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que les coordonnées téléphoniques d'un correspondant.

5- Une **déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature ;

6- Des **attestations de bonne exécution** si le soumissionnaire en possède.

7- Une **déclaration indiquant les effectifs** moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

8- Le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité** faisant l'objet du marché public, portant sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou de début d'activité, dans la mesure où ces informations sont disponibles.

9- **Les certificats de qualifications professionnelles (QUALIBAT 5213, QUALIBAT 5223, QUALIBAT 5274)**. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

5.2.2- DUME (document unique de marché européen)

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur accepte que le soumissionnaire présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 5.2.1 du présent règlement de consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur précise que le soumissionnaire n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME peut être téléchargé à l'une des deux adresses suivantes : www.marches-publics.gouv.fr ou <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

5.2.3- Documents relatifs à l'offre

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le Pouvoir Adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le soumissionnaire produit obligatoirement :

- 1) **le cadre de MEMOIRE TECHNIQUE** joint au DCE
- 2) **Les annexes financières comprenant :**
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) propre à chaque lot dûment renseigné et daté, complété le cas échéant, **remise impérativement sous format Excel ET Pdf ;**
 - Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU), **dûment renseigné et daté et remis impérativement sous format Excel ET Pdf ;**
- 3) **L'attestation de visite** obligatoire pour tous les lots.

A tous ces documents pourront être joints :

- 1) Les documents relatifs à l'attribution du marché énumérés à l'article 6.4 du présent règlement ;
- 2) Tous les documents susceptibles d'étayer la proposition du soumissionnaire (valeur technique de l'offre).

5.3- Remise des plis (candidature + offre) dématérialisés

5.3.1- Modalités de remises des plis dématérialisés

En application des dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **la remise des plis se fera exclusivement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) :**

- www.marches-publics.gouv.fr,
- Référence de la consultation : **SU_2026_DA-DPL_CVC_TR**
- Selon les modalités décrites dans l'annexe au présent RC « Conditions de la dématérialisation».

Toute offre remise sur support « papier » ou sur support physique électronique à l'exception de la copie de sauvegarde prévue à l'article R.2132-11 du code de la commande publique sera considérée comme irrégulière et traitée dans les conditions fixées aux articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique.

La date limite de remise des plis est fixée au **15 juin 2026 à 12H00**. Au-delà de ce délai, la consultation sera clôturée automatiquement sur PLACE et aucun dépôt ne sera possible.

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : ce sont la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Le candidat est donc invité à intégrer des marges de manœuvre suffisante dans son processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.

5.3.2- Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R.2132-11 du code de la commande Publique, le soumissionnaire qui effectue en sus de la transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (clé USB, CD-ROM ou équivalent) ou papier doit faire parvenir cette copie de sauvegarde dans le délai prescrit pour la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans une enveloppe scellée comportant la mention lisible de « COPIE DE SAUVEGARDE ». A défaut d'une telle mention la candidature et l'offre seront déclarées irrecevables.

L'enveloppe doit également comporter les mentions ci-dessous :

<p><u>COPIE DE SAUVEGARDE</u></p> <p>« NE PAS OUVRIR » Sorbonne Université Direction des achats - Service achat travaux À l'attention de M Thomas ROMBAUT 1, rue Victor Cousin 75230 PARIS CEDEX 05 Référence : SU_2026_DA-DPL_CVC_TR « EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE-VENTILATION- CLIMATISATION, DE TRAITEMENT D'AIR ET D'EAU DE SORBONNE UNIVERSITE »</p> <p>Candidature et offre de : Raison sociale du candidat</p> <p><i>Le cachet de la société doit être apposé sur l'enveloppe faisant clairement apparaître le nom du candidat ainsi qu'un numéro de téléphone et une adresse email.</i></p>

La copie de sauvegarde doit être transmise par courrier recommandé avec une demande d'avis de réception ou une remise en main propre contre récépissé.

La réception des plis contenant la copie de sauvegarde est assurée à l'adresse indiquée ci-dessus, du lundi au vendredi **de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant a été détecté par Sorbonne Université dans la candidature ou dans l'offre transmise par voie électronique.
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à Sorbonne Université dans les délais de dépôt ou bien n'a pas pu être ouverte par Sorbonne Université, sous réserve dans les deux cas que la copie de sauvegarde soit parvenue à Sorbonne Université dans les délais prévus.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le Pouvoir Adjudicateur.

La copie de sauvegarde doit comporter l'ensemble des éléments de candidature et d'offre du candidat.

Le soumissionnaire prendra ses dispositions pour respecter les conditions de remise des plis dématérialisés. Aucune offre envoyée par mail ne sera acceptée. Aucune copie de sauvegarde envoyée à une adresse postale autre que celle indiquée ci-dessus ne sera acceptée.

Article 6 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

6.1- Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite de réception. Conformément à l'article R.2151-6 du code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte et analysée la dernière offre reçue par le Pouvoir Adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

L'examen et le jugement du contenu des plis seront effectués dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à R.2144-7 et R.2152-1 à R.2152-11 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

6.2- Sélection des candidatures

Conformément à l'article R.2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 5.2.1 du présent RC sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à cinq jours calendaires.

Lors de l'examen des documents relatifs à la candidature, seront éliminés :

- Le soumissionnaire non recevable en application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du code de la commande publique ;
- Le soumissionnaire n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés ;
- Le soumissionnaire dont les garanties professionnelles et financières par rapport à l'objet du marché sont insuffisantes ou inacceptables.

En dehors des cas d'élimination susvisés, le Pouvoir Adjudicateur décide de ne pas limiter le nombre de candidats admis à soumissionner.

La vérification de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

6.3- Jugement des offres

6.3.1- Examen des offres

En application des dispositions des articles R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, les offres irrégulière, inappropriées, inacceptables sont éliminées.

Seules les offres irrégulières peuvent devenir régulières à l'issue de la demande régularisation que le Pouvoir Adjudicateur peut mettre en œuvre, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses conformément aux R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique.

A l'issue de cette phase, dans un délai maximum de 5 jours calendaires à compter de la demande, les offres demeurant irrégulières seront éliminées. Ainsi, par exemple, est irrégulière une offre incomplète ou entachée d'une erreur matérielle.

Pour le lot 5, l'analyse des offres et la proposition d'attribution peuvent être réalisées en lien avec le CNRS, dans le cadre du groupement de commandes constitué pour la Station Biologique de Roscoff.

6.3.2- Critères de sélection des offres

Le jugement des offres - régulières, acceptables et appropriées - s'effectue dans les conditions des articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Les offres sont classées par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous.

Critère 1 : Valeur technique de l'offre notée sur 60% sur la base du mémoire technique, analysée au regard des éléments suivants :

Lot n°1 - Critères et sous-critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	50
Les moyens en personnel technique et d'encadrement pour réaliser les prestations d'entretien-maintenance et de conduite des installations P2 (organisation, compétences, nombres d'heures et équivalent temps plein dédié au contrat) ainsi que pour réaliser les travaux au titre des prestations P3 GT, P3R et travaux à bons de commandes décrites au contrat (organisation, compétences)	20
Descriptif précis du système d'astreinte mis en place par l'entreprise afin de respecter les délais d'intervention et les moyens mis en œuvre en cas de dysfonctionnement des installations pour assurer le chauffage et la climatisation des bâtiments	13
Engagement du candidat sur le NB soumis à intéressement sur la durée de l'accord-cadre	7
Moyens mis en œuvre pour assurer le suivi énergétique et atteindre les objectifs énergétiques dans le cadre de l'intéressement	5
Qualité des moyens de communications mis en œuvre jugés sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - D'exemples de livrables à remettre dans l'offre pour le rapport mensuel, le suivi des consommations, le rapport annuel d'exploitation, les relevés de température ; - De la méthodologie mise en œuvre pour intégrer l'outil de gestion des demandes d'intervention (GMAO) de l'Université – Campus Pierre et Marie CURRIE ; - De la présentation de l'outil de gestion des demandes d'intervention (GMAO) devant être déployé par le Titulaire pour les sites restants (hors Campus précité). 	3
Durabilité des équipements et installations proposées (durée de vie, réparabilité, durée de la disponibilité des pièces de rechange), modalités de gestion et constitution des stocks des pièces de rechange et provenance des pièces de rechange.	2
Développement durable	10
Gestion des pièces détachée en matière de valorisation des réparations à partir de description des mesures prises pour valoriser la réparation plutôt que le remplacement d'une pièce défectueuse et des mesures prises de recours aux pièces détachées issues de réemploi, réutilisées ou recyclées.	4
La gestion des déchets prise en compte à partir des mesures de recyclage (mesures prises sur la mise en place (ou l'utilisation) d'une	4

filière de recyclage et des dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (trackdéchets).	
Mise en œuvre d'actions éco-responsables prises en compte à partir des mesures prises par le candidat pour limiter l'impact carbone de son activité spécifique au marché, notamment lors de ses déplacements (véhicules propres, mise en place d'une politique volontariste de réduction des consommations du carburant et lors des approvisionnements localisation des fournisseurs). »	2

Lot n°2 à 5 - Critères et sous-critères	Pondération
Valeur technique de l'offre	50
Les moyens en personnel technique et d'encadrement pour réaliser les prestations d'entretien-maintenance et de conduite des installations P2 (organisation, compétences, nombres d'heures et équivalent temps plein dédié au contrat) ainsi que pour réaliser les travaux au titre des prestations P3 GT, P3R et travaux à bons de commandes décrites au contrat (organisation, compétences)	20
Descriptif précis du système d'astreinte mis en place par l'entreprise afin de respecter les délais d'intervention et moyens mis en œuvre en cas de dysfonctionnement des installations pour assurer le chauffage et la climatisation des bâtiments	13
Engagement du candidat sur le NB soumis à intéressement sur la durée de l'accord-cadre	7
Moyens mis en œuvre pour assurer le suivi énergétique et atteindre les objectifs énergétiques dans le cadre de l'intéressement	5
Qualité des moyens de communications mis en œuvre jugés sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - D'exemples de livrables à remettre dans l'offre pour le rapport mensuel, le suivi des consommations, le rapport annuel d'exploitation, les relevés de température ; - De la présentation de l'outil de gestion des demandes d'intervention (GMAO). 	3
Durabilité des équipements et installations proposées (durée de vie, réparabilité, durée de la disponibilité des pièces de rechange), modalités de gestion et constitution des stocks des pièces de rechange et provenance des pièces de rechange.	2
Développement durable	10
Gestion des pièces détachée en matière de valorisation des réparations à partir de description des mesures prises pour valoriser la réparation plutôt que le remplacement d'une pièce défectueuse et des mesures prises de recours aux pièces détachées issues de réemploi, réutilisées ou recyclées.	4
La gestion des déchets prise en compte à partir des mesures de recyclage (mesures prises sur la mise en place (ou l'utilisation) d'une filière de recyclage et des dispositions prises pour le suivi dématérialisé des déchets (trackdéchets).	4
Mise en œuvre d'actions éco-responsables prises en compte à partir des mesures prises par le candidat pour limiter l'impact carbone de son activité spécifique au marché, notamment lors de ses déplacements (véhicules propres, mise en place d'une politique volontariste de réduction des consommations du carburant et lors des approvisionnements localisation des fournisseurs). »	2

Critère 2 (lot n°1 à 5) : Prix noté sur 40%, analysé au regard des éléments suivants :

SOUS-CRITERES	%
---------------	---

Prix forfaitaire (Prix du contrat d'entretien et maintenance) sur 72 mois de la DPGF	30
Prix unitaires (Analyse du BPU) sur «chantiers cachés»	10

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité s'il n'a pas reçu d'offres qu'il juge appropriées.
Par ailleurs, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment (cf. article 6.5 du présent règlement).

6.3.3- Traitement des ex-aequo

En cas d'égalité de points, les offres classées ex-aequo seront départagées en fonction de la meilleure note obtenue sur le sous-critère Développement durable

6.3.4- Demande de précision et régularisation

Conformément à l'article R.2161-5, des précisions pourront être demandées aux soumissionnaires lorsque leurs offres ne sont pas suffisamment claires et précises.

Conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur peut autoriser les soumissionnaires ayant présenté une offre irrégulière, à la régulariser. Toutefois, la régularisation d'une offre irrégulière ne peut avoir pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles.

6.3.5 - Mise au point du marché

Suite à la demande de précisions et dans l'hypothèse où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront observées dans les documents, le soumissionnaire concerné qui sera sur le point d'être retenu comme attributaire, sera invité à confirmer les rectifications dans le cadre d'une mise au point du marché.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le Pouvoir Adjudicateur peut, en accord avec le soumissionnaire retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles.

6.4- Attribution du marché et rejet des offres

Conformément à l'article R.2181-1 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur, informera par écrit les soumissionnaires dont l'offre ou la candidature ne sera pas retenue notamment:

- Lorsque la candidature n'a pas été admise à l'issue de l'ouverture des plis ;
- Lorsque l'offre a été rejetée, dès que le Pouvoir Adjudicateur a procédé au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et que le soumissionnaire retenu a transmis ses attestations fiscales et sociales.

Conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire :

- 1) L'**acte d'engagement** du lot concerné- formulaire ATTRI1, complété, daté et signé par une personne ayant pouvoir d'engager la société. L'ensemble des pièces visées à l'acte d'engagement (B1 : CCAP, CCTP, CCAG) doivent être acceptées sans modifications et les cases du point B1 de l'acte d'engagement cochées.
- 2) Le justificatif de son **inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait de K bis)** ou équivalent, datant de moins de trois mois.
Le soumissionnaire étranger devra produire un certificat d'inscription au registre professionnel dans les conditions prévues par la législation de l'état membre où il est établi ou à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance.

- 3) Une **délégation de pouvoir et/ou de signature** si le signataire du marché pour le compte de la société attributaire n'en est pas son représentant.
- 4) Un **RIB**.
- 5) Une **copie du ou des jugements prononcés** si le soumissionnaire est en redressement judiciaire.
- 6) Une **déclaration sur l'honneur signée conformément à l'article R.2143-3 du code de la commande publique, attestant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique notamment en ce qui concerne les interdictions de soumissionner et les obligations concernant l'emploi de travailleurs handicapés définies aux L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail (= le DC1 signé).**
- 7) Une **attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D.8222 5 1° du code du travail et D.243-15 du code de sécurité sociale).
Le Pouvoir Adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- 8) Les **attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites**.
- 9) Une **attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » et « décennale »** en cours de validité.
- 10) Le **numéro de TVA intracommunautaire**.
- 11) **L'annexe 3 au présent RC**, attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlements (UE) n°833/2014 et suivants concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine dûment complétée datée et signée.

Afin de satisfaire aux obligations fixées ci-dessus, le soumissionnaire établi dans un Etat autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et les organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents rédigés en langue étrangère, devront être accompagnés d'une traduction en français.

L'acte d'engagement doit être dûment daté et signé par une personne habilitée à engager l'attributaire.

L'ensemble des documents mentionnés ci-dessus peuvent être fournis dès la remise des plis.

Si le soumissionnaire retenu est un groupement momentané d'opérateurs économiques, il convient de communiquer les documents et justificatifs énumérés ci-dessus pour chaque membre du groupement, à l'exception :

- de l'acte d'engagement (*le formulaire ATTR11 peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe du formulaire ATTR11 les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.*). Un seul formulaire est fourni pour l'ensemble du groupement d'opérateurs économiques.

En cas de sous-traitance déclarée, il convient de transmettre en plus de l'ensemble des documents énumérés ci-dessus (à l'exception de l'acte d'engagement du CCAP et du CCTP), la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) et la déclaration du sous-traitant (formulaire DC2).

En cas de non production de ces documents dans un délai de 5 (cinq) jours calendaires à compter de la demande écrite du Pouvoir Adjudicateur, **l'offre est rejetée** et le Pouvoir Adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les soumissionnaires évincés sont informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées aux articles R.2181-1 et R.2181-3 du code de la commande publique.

6.5- Arrêt de la procédure

Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur peut déclarer à tout moment la procédure sans suite. Il sera alors communiqué aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, les raisons pour lesquelles il a été décidé de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure.

Cette décision n'ouvre droit à aucun dédommagement de la part du Pouvoir Adjudicateur aux candidats et soumissionnaires ayant retiré ou répondu au présent dossier de consultation.

Article 7 - Voies et délais de recours

7.1- Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Paris

7, rue Jouy - 75004 PARIS

Tel : 01 44 59 44 00 - Fax : 01 44 59 46 46

Email : greffe.ta-paris@juradm.fr

7.2- Organe chargé des procédures de médiation

En application des articles R.2197-1, R.2197-16, D.2197-15 et D.2197-17 du code de la commande publique et de l'arrêté du 19 juillet 2005 modifiant l'arrêté du 13 février 1992 portant création des comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges (NOR: ECOM0520007A) et du décret n° 2009-623 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris

5, rue Leblanc -75 911 PARIS Cedex 15

Tel : 01.82.52.42.72 -Fax : 01. 82.52.42.95

Email : ccira@paris-idf.gouv.fr

7.3- Délais d'introduction des recours

Le soumissionnaire rejeté peut exercer devant le tribunal administratif de Paris :

- Un recours en excès de pouvoir, contre les clauses réglementaires ; ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité ;
- Un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R. 551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative ;
- Un référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;
- Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (arrêt « Tarnet-Garonne » - CE, 4 avril 2014, n° 358994).

7.4- Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des délais de recours

Greffe du tribunal administratif de Paris

7 rue Jouy - 75004 PARIS

Tel : 01 44 59 44 00 -Fax : 01 44 59 46 46

Email : greffe.ta-paris@juradm.fr

ANNEXE n°1 : CONDITIONS DE LA DEMATERIALISATION

REMISE DE PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE

La forme des documents transmis par le soumissionnaire doit permettre à la personne publique d'ouvrir les pièces sans le concours de celui-ci.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La personne publique ne pourra être tenue pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

DEPOT ELECTRONIQUE DES PLIS (CANDIDATURE ET OFFRE)

Le soumissionnaire peut recourir à une transmission électronique sur PLACE, via l'adresse électronique indiquée ci-dessous, pour la remise des offres.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le soumissionnaire doit se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

Tout dépôt sur un autre site ou sur une adresse électronique est nul et non avenu rendant ainsi irrecevable le pli de l'opérateur économique.

Le soumissionnaire dispose sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des candidatures et des offres.

En outre pour toutes demandes d'assistance technique, questions ou tout problème rencontré, le soumissionnaire peut contacter les conseillers techniques du site <https://www.marches-publics.gouv.fr> - par téléphone : 01 76 64 74 07 - par email : place.support@atexo.com.

Le pli dématérialisé comporte des éléments relatifs à la candidature et des éléments relatifs à l'offre.

Le soumissionnaire transmet sa candidature et son offre impérativement avant la date et l'heure limites. Un message lui indique que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaine, **la date et l'heure de fin de réception faisant référence**. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les plis, dont l'avis de réception est délivré après la date et l'heure limites fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence, sont rejetés sans être ouvert.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au candidat que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

SIGNATURE ELECTRONIQUE – PHASE ATTRIBUTION DU MARCHE

La délivrance d'un certificat de signature électronique par l'organisme que le soumissionnaire aura choisi peut prendre 3 (trois) semaines. Le soumissionnaire devra faire les démarches nécessaires en ayant pris en compte ces délais.

L'attributaire qui signe électroniquement son offre doit remplir les conditions énoncées ci-dessous.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, tous les documents pour lesquels la signature est exigée doivent être signés par le soumissionnaire au moyen d'un certificat de signature électronique. Le détenteur du certificat de signature doit être une personne habilitée à engager l'opérateur économique candidat. **A cette fin il doit figurer au Kbis de la société ou à défaut disposer des pouvoirs nécessaires.**

Chaque document du pli pour lequel la signature est requise doit être signé électroniquement et non uniquement l'enveloppe (fichier zippé) qui les contient.

Le soumissionnaire peut recourir à l'outil de signature proposé par la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. En revanche l'obtention du certificat de signature reste à la charge du candidat. Celle-ci peut prendre plusieurs jours.

La signature électronique n'est pas considérée valide et le document correspondant réputé non signé lorsque :

- la signature est absente,
- le certificat a été révoqué avant la date de signature du document,
- le certificat expire avant la date de signature du document,
- le certificat est établi au nom d'une personne physique qui n'a pas la capacité à engager la société.

La signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. **Une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.**

Par application de l'arrêté précité, le soumissionnaire doit respecter les conditions décrites cidessous.

1) EXIGENCES RELATIVES AUX CERTIFICATS DE SIGNATURE DU SIGNATAIRE Le signataire doit disposer d'une signature électronique au minimum avancée reposant sur un certificat qualifié, conforme au règlement « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014 : - soit la signature électronique avancée avec certificat qualifiée (niveau 3) ; - soit la signature électronique qualifiée (niveau 4).

1^{er} cas : Certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance répondant aux exigences du règlement « eIDAS » ;

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2^{ème} cas : Certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement « eIDAS ».

Dans ce cas, le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...). Le soumissionnaire fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation.
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics demeurent régis par ses dispositions jusqu'à leur expiration. Par conséquent, les certificats de signature conforme au RGS ou équivalent émis avant le 1^{er} octobre 2018 demeurent valables jusqu'à leur date de fin de validité.

2) OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS

Le soumissionnaire utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

1^{er} cas : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État, PLACE.

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

2^{ème} cas : Lorsque le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- 1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- 2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique **la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant** notamment :

- le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La fourniture d'une notice en français est souhaitée ;
- le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour le pouvoir adjudicateur (contact à joindre, support distant, support sur site etc.).

A titre transitoire, les candidats sont informés que si l'attributaire du marché a transmis un acte d'engagement dématérialisé comportant une signature électronique valide, ce dernier sera rematérialisé pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur.

TRANSMISSION ET TAILLE DU DOSSIER TRANSMIS

Les offres, même volumineuses, doivent parvenir complètes dans les délais fixés par le pouvoir adjudicateur. Dans le cas où une offre est susceptible d'entraîner la transmission de documents volumineux, et pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourraient en résulter, il appartient à l'opérateur économique d'envoyer son pli électronique dans les temps. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à remettre.

RECOMMANDATIONS SUR LES FORMATS DE TRANSMISSION

Hormis les documents fournis dans le dossier de consultation électronique, les fichiers remis par le soumissionnaire doivent être au choix des formats compatibles suivants :

- pdf
- doc et docx (Word)
- xls et xlsx(Excel)
- ppt et pptx (Powerpoint)
- suite Open Office.

Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser :

- certains formats, notamment les « .exe », - certains outils, notamment les « macros ».

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire prévoit d'envoyer des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, il doit prévoir de les scanner avec une définition adaptée à la fois à la lisibilité et au poids de l'image obtenue.

La personne publique se réserve le droit de convertir les formats (dans lesquels ont été encodés les fichiers transmis) au moment de l'archivage afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

CONTROLE DES VIRUS

Le soumissionnaire s'assure avant la constitution de son dossier que les fichiers transmis ne comportent pas de programme informatique malveillant.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre doit être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. L'absence de virus est contrôlée par le logiciel antivirus utilisé par Sorbonne Université, actuellement « Symantec Antivirus Corporate Edition ». Si le logiciel antivirus

décèle ou soupçonne un virus dans les documents relatifs à la candidature et/ou à l'offre, les documents seront considérés par Sorbonne Université comme nuls ou incomplets. le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Si le soumissionnaire a envoyé une copie de sauvegarde, cette dernière sera ouverte et analysée. Attention, si la copie de sauvegarde contient elle-même un programme malveillant, cela entraînera l'irrecevabilité de la candidature et/ou de l'offre.

AIDE A LA REPONSE DEMATERIALISEE

Afin de faciliter la prise en main de l'outil et la remise des plis dématérialisés le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> dispose de plusieurs outils d'aide.

1. Rubrique Aide

Dans le menu de gauche la rubrique aide est composé des sous rubriques suivantes :

- Guide d'utilisation
- Assistance téléphonique
- Autoformation
- Foire aux questions
- Visualiser les entités achats
- Outils informatiques
- Consultation de test

Cette documentation apporte des précisions notamment sur les modalités de transmission des plis et sur les outils requis pour une réponse électronique.

Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique peut être jointe du lundi au vendredi au 01 76 64 74 07 de 9h00 à 19h00 heures de Paris.

Modules d'autoformation à destination des opérateurs économiques

En complément du manuel d'utilisation, un module d'auto-formation a été développé pour permettre l'apprentissage de l'utilisation de la plate-forme.

2. Rubrique « Se préparer à répondre »

La rubrique « se préparer à répondre », permet à l'opérateur économique de tester son environnement de travail et de vérifier la conformité de celui-ci avec les prérequis de la plate-forme.

Test de configuration du poste de travail

Cette page permet d'établir un diagnostic du poste de travail pour remettre une réponse électronique.

Consultation de test

En complément du test de configuration, en vue de s'assurer à 100 % du bon fonctionnement de son poste de travail, le soumissionnaire est invité à simuler une réponse à la consultation, en amont de la date de remise des plis, à l'aide de la « consultation de test ».

Outils informatiques

Les outils informatiques susceptibles d'intéresser le soumissionnaire sont rassemblés dans cet espace. Parmi les fonctionnalités proposées on trouve :

- la signature électronique d'un document, -
- la vérification de la signature électronique.

ANNEXE n°2 : BOURSE A LA COTRAITANCE



La bourse à la cotraitance sur la Place

Mode d'emploi



La bourse à la cotraitance est un outil de mise en relation pour faciliter la création de groupements momentanés d'entreprises (GME) de compétences et/ou de moyens.



Toute entreprise enregistrée sur la Plate-forme des achats de l'Etat (Place) peut indiquer, pour une consultation spécifique, être intéressée pour être cotraitant dans le cadre d'un GME.

L'inscription sur la Place est gratuite
(<http://www.marches-publics.gouv.fr/>)

- Avec son numéro SIREN/SIRET ;
- Ce compte permet ensuite d'accéder à d'autres services (alertes, réponse électronique ...)

L'inscription à la bourse à la cotraitance est confidentielle

- Seules les entreprises intéressées par un GME sur le marché concerné ont connaissance des autres partenaires potentiels ;
- Les contacts entre les entreprises se font hors la Place et les entités publiques n'ont pas accès aux informations de prise de contact.



© DAE - tous droits réservés



La démarche

1 **Je repère** une consultation qui m'intéresse

2 **Je regarde** si d'autres entreprises sont déjà inscrites à la bourse à la cotraitance sur cette consultation



non



oui

3 **Je m'authentifie** ou je crée mon compte si je ne suis pas déjà inscrit(e) sur la Place

4 **Je m'inscris à la bourse à la cotraitance** pour le marché qui m'intéresse

S'inscrire

5 **Mon inscription** est enregistrée sur Place



mon entreprise est la 1^{ère} inscrite



plusieurs entreprises dont la mienne sont inscrites.

6 **Je peux consulter** la liste des entreprises qui recherchent un cotraitant pour cette consultation et leurs coordonnées.

Je précise :

- ce que je peux apporter au marché
- ce que je recherche comme type de cotraitant
- mes coordonnées pour être contacté

Une carte permet de repérer l'implantation géographique des entreprises inscrites pour ce GME